
Les dynamiques du concernement environnemental en territoire conflictuel

Fos-sur-Mer, un territoire industriel sous pression

Clara Osadtchy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/7931>

DOI : [10.4000/rives.7931](https://doi.org/10.4000/rives.7931)

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2020

Pagination : 125-145

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Clara Osadtchy, « Les dynamiques du concernement environnemental en territoire conflictuel », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 61 | 2020, mis en ligne le 09 mars 2021, consulté le 11 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rives/7931> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.7931>

© Tous droits réservés

Les dynamiques du concernement environnemental en territoire conflictuel

Fos-sur-Mer, un territoire industriel sous pression

Clara Osadtchy

ESO – Espaces et Sociétés (UMR CNRS 6590)

Résumé : Aujourd’hui, le territoire de l’étang de Berre et de Fos-sur-Mer compte quarante-et-un sites industriels classés Seveso, près desquels vit une population de plusieurs dizaines de milliers d’habitants. Marqué par son histoire industrielle, ce vaste espace connaît un regain de conflictualité autour de son aménagement depuis les années 2000. Cet article propose de revenir sur les mobilisations d’habitants et d’acteurs locaux à Fos-sur-Mer : comment a pu se développer une forme de « concernement environnemental » dans ce territoire tourné vers l’activité industrielle et portuaire ? L’évolution des mobilisations vers la discussion de l’utilité publique de l’aménagement permet de suivre l’émergence d’une éco-citoyenneté.

Mots-clés : conflits environnementaux, mobilisations environnementales, risques et pollutions, aménagement du territoire, santé-environnement, gouvernance territoriale, justice environnementale

Abstract: Today, the territory of the Etang de Berre and Fos-sur-Mer has forty-one Seveso listed industrial sites, near which a population of several tens of thousands of inhabitants lives. Marked by its industrial history, this vast area has been experiencing renewed conflict over its development since the 2000s. This article proposes to come back to the mobilisations of inhabitants and local stakeholders in Fos-sur-Mer: how has a form of “environmental concern” been able to develop in this territory turned towards industrial and port activities? The evolution of the claims towards the discussion of the public utility of development allows us to follow the emergence of an eco-citizenship.

Keywords : environmental conflicts, environmental mobilizations, risks and pollutions, urban planning, environmental health, territorial governance, environmental justice

Aujourd'hui, le territoire de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) compte quarante-et-un sites industriels classés Seveso. Il s'agit de l'une des plus grandes concentrations d'usines à risques d'Europe, près desquelles vit une population de plusieurs dizaines de milliers d'habitants¹. Marqué par son histoire industrielle, ce vaste espace, également caractérisé par son patrimoine naturel remarquable, connaît de vifs conflits autour de son aménagement depuis le début des années 2000. Une illustration de ce que plusieurs chercheurs décrivent comme une société désormais conflictuelle, marquée par la multiplication en France, depuis une trentaine d'années, de mobilisations et de conflits autour des projets d'aménagement, en dépit d'une importante institutionnalisation de la question environnementale et malgré l'avènement de la consultation citoyenne². L'aménagement du territoire est en effet devenu un enjeu politique majeur du fait des difficultés des projets à voir le jour face à des dynamiques d'opposition locale diverses. Depuis les années 1990, du fait de la décentralisation, la prédominance étatique a changé³ et de nouveaux acteurs interviennent sur les territoires : collectivités locales, entreprises, participant d'un phénomène de « décentralisation des légitimités⁴ » auquel s'ajoute l'inscription de nouvelles priorités, en particulier la préservation de l'environnement. Les projets d'aménagement sont, en outre, accueillis a priori avec méfiance parce qu'ils sont élaborés par des élites qui sont largement discréditées⁵. La conflictualité s'étend notamment aux projets d'aménagement industrialo-portuaires⁶.

Cet article, qui s'appuie sur un travail doctoral⁷, propose de revenir sur ces mobilisations d'habitants et d'acteurs locaux à l'œuvre depuis les années 2000 à Fos-sur-Mer. Nous nous questionnons en effet à propos de ce qui a suscité, ici, une forme de « concernement environnemental » qui a pris une ampleur

1 Pour la seule commune de Fos-sur-Mer, il s'agissait de 15 608 habitants en 2016.

2 Julien Freund, *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983 ; Philippe Subra, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, coll. Perspectives Géopolitiques, 2007.

3 Pierre Lascoumes, Jean-Pierre Le Bourhis, Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures, *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 37-66.

4 Arthur Jobert, L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général, *Politix*, vol. 11 n° 42., 1998, p. 67-92.

5 Jacques Lolive, *Les contestations du TGV méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 1999.

6 Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret, De l'analyse des conflits à l'étude des systèmes conflictuels : l'exemple des conflits environnementaux et territoriaux dans les trois plus grands ports maritimes français (Marseille-Fos, Le Havre et Dunkerque), *Géographie, économie, société*, vol. 16, 2014, p. 207-231

7 Clara Osadchty, *Conflits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale. Le cas de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer*, Thèse de doctorat en géographie sociale et régionale, Université du Maine, 2015.

sociale et politique importante au point de s'ancrer durablement sur ce territoire. Trop peu de travaux de géographie cherchent encore à comprendre les processus d'activation des publics qui font advenir les mobilisations d'habitants et d'acteurs locaux. La notion de concernement, qui n'a pas d'existence lexicale et est ici empruntée au sociologue Philippe Brunet, décrit la conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence en problèmes publics⁸. Elle inclut l'idée de passage d'un état de spectateur à celui d'acteur et de visibilité publique, c'est-à-dire un engagement individuel concret, visant la réduction de la tension qui s'exerce entre l'individu social et son milieu. S'interroger sur les fondements et les modalités du concernement environnemental de populations vivant dans des territoires industriels à risques reste une question centrale pour saisir les modes d'émergence et de structuration socio-spatiale des mobilisations des publics engagés dans des luttes pour la justice environnementale⁹. En effet, pourquoi et comment peut naître une opposition à des projets d'aménagement sur un territoire déjà fortement industrialisé et dont la population vit largement de cette économie? Comment se constituent les mobilisations et qu'est-ce qui fait que les pollutions, entendues comme un ensemble de pressions imposées à un territoire déjà désavantagé sur le plan environnemental, deviennent intolérables? Comment évoluent les revendications et parviennent-elles à s'imposer dans le débat public jusqu'à affecter l'agenda politique? En revenant tout d'abord sur les spécificités historiques du territoire fosséen, nous présentons les différents conflits qui l'agitent depuis les années 2000. Il s'agit premièrement de l'opposition à la construction d'un terminal méthanier sur la plage unique de la ville, puis de la construction d'un front associatif contre le projet d'incinérateur de Marseille. Notre objectif est de questionner les effets de ce concernement environnemental exprimé au travers de ces conflits en termes de diffusion de la question environnementale.

Cet article s'appuie sur une enquête de terrain en géographie sociale conduite entre 2010 et 2012 à Fos-sur-Mer et sur la rive sud-ouest de l'étang de Berre. Cette enquête a reposé sur l'observation non-participante de plusieurs événements¹⁰ et sur la réalisation de 41 entretiens semi-directifs auprès d'élus, techniciens (industriels et publics), habitants, responsables associatifs et représentants syndicalistes.

8 Philippe Brunet, De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire, *Natures Sciences Sociétés*, 2008/4, vol. 16., 2008, p. 317-325.

9 Gordon Walker, *Environmental Justice: Concepts, Evidence and Politics*, London, Routledge, 2012.

10 Neuf événements : des réunions d'information sur les risques majeurs, des réunions publiques de concertation sur les risques technologiques, la réunion de création du collectif PPRT 13, un exercice d'un plan particulier de mise en sûreté dans une école primaire de Fos-sur-Mer, la « Journée citoyenne de la nature » à Port-Saint-Louis-du-Rhône, une journée portes ouvertes du Port autonome de Marseille.

Elle comprend également une étude approfondie du corpus documentaire produit par les différents groupes sociaux (300 documents environ) ainsi qu'une revue de presse locale exhaustive (200 articles environ, parus sur la période 2003 à 2014). La méthode employée pour l'analyse, empreinte de la géographie sociale, a été essentiellement inductive, constructiviste et qualitative, en adaptation aux réalités observées, mêlant description des processus interprétatifs et analyse du corpus archivistique.

FOS-SUR-MER : UNE VOCATION INDUSTRIELLE ?

Un tournant industriel commandé depuis Marseille

Jusque dans les années 1960, le village de Fos-sur-Mer, entre Crau et Camargue, installé face à la Méditerranée à l'ouest de l'étang de Berre, était une terre de pêcheurs et d'artisans tournés vers l'exploitation des ressources naturelles de cet espace à l'environnement exceptionnel. L'histoire du lancement du grand chantier du complexe de Fos-sur-Mer a d'abord été celle du sauvetage du port de Marseille : en 1960, en plein éclatement de l'empire colonial français et dans un contexte d'ouverture à la concurrence des marchés avec la création de la CEE, les vastes étendues de Fos-sur-Mer représentaient en effet, aux yeux des pouvoirs locaux marseillais et de l'État, le « désert » inespéré pour construire les annexes du port phocéén et maintenir son rang européen¹¹. À partir de 1964, le plus grand chantier du sud de la France a ainsi été lancé pour construire, sur une surface de dix-mille hectares, un ensemble industrialo-portuaire dédié au raffinage, à la pétrochimie, à la sidérurgie et à plusieurs terminaux méthaniers et maritimes. L'histoire industrielle de cet espace, bien souvent nommé « l'annexe portuaire de Marseille », a ainsi largement contribué à façonner le paysage, l'aménagement, l'identité, mais aussi l'économie et l'emploi qui dépendent largement de l'activité portuaire. La particularité de la commune de Fos-sur-Mer reste, de plus, liée à l'appartenance de plus des deux tiers de son périmètre au Grand port maritime de Marseille : cet acteur économique majeur en détient l'exclusivité de l'aménagement, ce qui lui permet de maintenir son quatrième rang européen, en particulier grâce à la prépondérance des hydrocarbures. Fos-sur-Mer dénombre ainsi aujourd'hui plus de quinze sites industriels (sidérurgie, raffinage, pétrochimie, énergie et gaz industrie, construction off-shore) et six terminaux maritimes spécialisés (pétrolier, méthanier, minéralier, conteneur conventionnel, céréalier).

11 L'étang de Berre, voisin de la zone de Fos-sur-Mer, avait déjà été industrialisé au début du 20^e siècle par et pour les besoins du port de Marseille. L'or noir signe ainsi cet espace qui possède quatre des huit raffineries françaises en fonctionnement.

Une « modernité » controversée dès ses débuts

Très tôt, la conflictualité liée à cet aménagement spectaculaire s'est installée dans le golfe de Fos. Les années 1960 connaissent déjà, dans le territoire voisin de l'étang de Berre, de vives contestations, en particulier des pêcheurs, portant sur la dégradation des milieux naturels par l'activité pétrolière. En 1972, Fos-sur-Mer était également le lieu de mobilisations contre l'ensemble des externalités négatives liées au pharaonique chantier portuaire : bouleversement de l'espace, des traditions et des conditions de vie locale. En particulier, l'État et les pouvoirs publics n'avaient pas mis en place les infrastructures nécessaires pour accueillir les dix-huit mille travailleurs présents en 1973, ce qui engendra une désorganisation de la vie urbaine et une déstructuration du tissu social local¹². Ainsi, le terme de « pollution » apparaissait dans cette période, désignant, beaucoup plus largement qu'aujourd'hui, *tous* les effets négatifs induits par le développement industriel et urbain : la pollution marquait la fin d'une civilisation dans ses rapports avec le passé, la langue, les coutumes et traditions, les éléments naturels ainsi que les rapports interpersonnels et économiques qui la régissaient.

Entre 1970 et 1973, les mobilisations portant sur les pollutions de l'air et de l'eau ont été suivies de la normalisation de la régulation des pollutions, avec la création de plusieurs instances par l'État et les industriels eux-mêmes¹³. Par la suite, les deux pics pétroliers ont fait revoir à la baisse l'envergure du projet fosséen. Jusqu'aux années 2000, très peu de nouvelles industries se sont installées sur le complexe qui est resté figé dans son développement, sans création significative d'emplois. Le modèle de développement initialement prévu a été abandonné et cela a été perçu pendant longtemps comme un échec.

LES ANNÉES 2000 : UN RENOUVEAU INDUSTRIEL CONTESTÉ

Près de trente années s'écoulent avant que ne réapparaissent de nouvelles formes de conflictualité portant sur l'aménagement du territoire de Fos-sur-Mer. Le début des années 2000 correspond en effet à l'émergence de nouveaux projets industriels, les territoires portuaires étant les rares territoires productifs qui

12 Inadaptée pour loger et offrir les équipements et services à ces centaines de nouvelles familles, la ville a vu fleurir des caravanes et des cabanons en tous points de son territoire, parfois près des usines ou des cuves de stockage. L'espace physique a été lui aussi bouleversé, en particulier avec le creusement de darses de plusieurs kilomètres de long pour accueillir les installations portuaires. Lire Paillard Bernard, *La damnation de Fos*, Paris, Seuil, 1981

13 Il s'agit du premier SPPPI Fos-Berre (Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles ainsi que de l'association de surveillance de la qualité de l'air, Airfobep (Association des industriels) de la région de Fos – étang de Berre pour l'étude et la prévention de la pollution).

connaissent un regain industriel en France, touchés par le redémarrage des investissements portuaires un peu avant les années 2000, après une relativement longue période d'accalmie succédant aux chocs pétroliers du milieu des années 1970.

En 2002, le port autonome de Marseille annonce son projet de construire un second terminal méthanier à Fos-sur-Mer, composé d'un quai et de quatre cuves de soixante mètres de hauteur permettant le stockage du gaz liquéfié. Ce terminal Gaz de France doit permettre de répondre à dix pour cent de la demande nationale en gaz naturel et vient donner suite aux accords passés entre Gaz de France et l'Égypte. Les habitants et les élus locaux s'opposent très rapidement à ce projet dont la localisation leur semble inacceptable : l'extrémité ouest de la plage du Cavaou, unique plage de sable de Fos-sur-Mer d'un kilomètre de long (cf. carte). La plage du Cavaou, très fréquentée¹⁴, est un haut lieu des activités nautiques, des loisirs balnéaires et du naturisme : elle attire tout l'arrière-pays et occasionne des activités annexes de loisirs et de tourisme¹⁵ (camping sauvage, cabanons, petite restauration, motocross...). L'association d'habitants ADPLGF¹⁶, créée à l'occasion, parle d'un « lieu sacré », d'une « terre de loisirs », d'un « patrimoine » dont la privation suscite une émotion rapidement généralisée et médiatisée.

Soutenue par les élus locaux, la mobilisation prend une certaine ampleur : consultation locale par référendum, pétitions, manifestations largement médiatisées. Ce qui ressemble au départ à une contestation de nature strictement paysagère pourrait puiser ses racines dans une sensibilité locale à l'aménagement historique du territoire, comme en témoigne Louis Barnès, secrétaire de l'association ADPLGF, ancien salarié de la sidérurgie, en 2011 :

Faut pas oublier que quatre-vingt-dix pour cent de notre territoire était parti déjà, c'est pas rien quand même. [...] Ils auraient voulu foutre la merde, ils auraient pas mieux fait. Ils sont allés chercher un endroit vraiment stratégique pour la population qui n'avait plus que ça. Avant les gens avaient dix kilomètres de plage, tu te retrouves avec plus que quelques kilomètres, et encore on te mets des bacs dessus.

Les arguments contre le choix d'implantation du projet de terminal s'étoffent progressivement et font place à une expertise d'opposition qui met en avant plusieurs problématiques : nuisance paysagère, dangerosité liée aux caractéristiques techniques ou physiques du projet (faille sismique), risques majeurs, manque d'infrastructures pour l'évacuation de la plage en cas d'incendie ou d'accident industriel, impacts sur l'environnement littoral. Sans remettre en question la

14 La fréquentation de cette plage, pendant les week-ends de la saison estivale, peut atteindre 3 000 personnes.

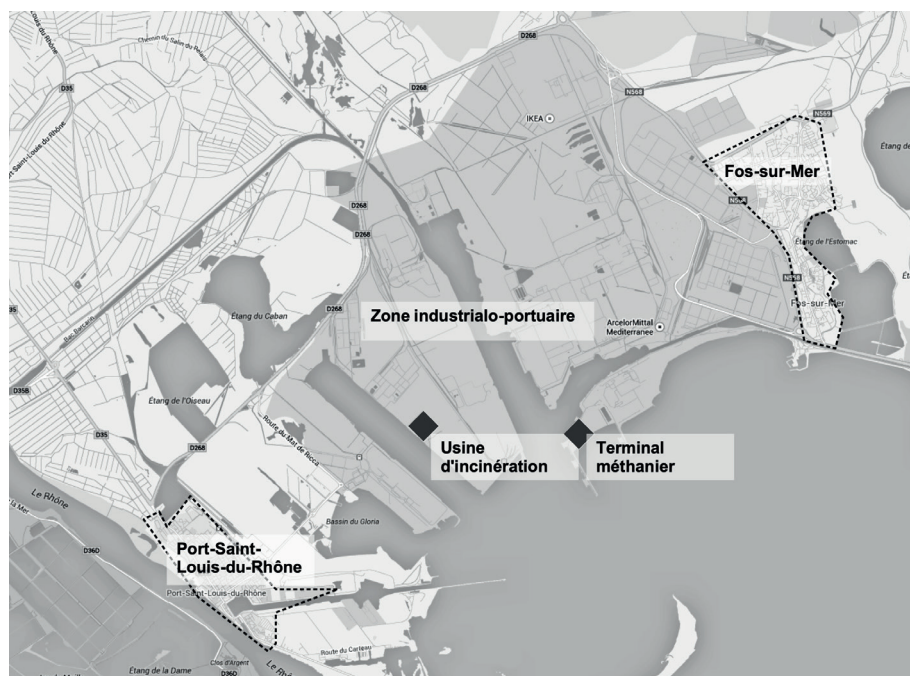
15 Elle fait notamment la fierté des élus en obtenant chaque année le label touristique Pavillon bleu.

16 Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos.

nécessité d'un terminal méthanier, le débat porte sur sa localisation et la recherche de sites alternatifs sur la zone industrielle du fait de nombreux espaces encore vacants éloignés des habitations¹⁷. En effet, les opposants ne veulent pas apparaître comme des « nymbistes »¹⁸ dénués du sens de l'intérêt général : montrer que la recherche d'une solution consensuelle au conflit est possible vient donner force et crédit à leur argumentaire.

La construction du terminal débute dans l'ombre des manifestations au printemps 2004 alors que dans le même temps et jusqu'en 2009, c'est un autre conflit qui va occuper la scène locale : l'opposition au projet d'implantation d'un incinérateur d'ordures ménagères de la Ville de Marseille sur le territoire de Fos-sur-Mer.

Figure 1 : Le territoire industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et les projets contestés



Crédit : C.Osadtchy

17 Article d'Étienne Ballan, Fos refuse d'avoir des gaz, *Le Ravi*, 1^{er} juillet 2003.

18 NIMBY est l'acronyme de l'expression américaine plébiscitée par les aménageurs «Not In My Back Yard», qui peut être traduite par « pas dans mon jardin ». Cette expression, qui vise à décrédibiliser les oppositions locales, est battue en brèche par de nombreux travaux qui mettent en évidence la façon dont les opposants construisent une didactique qui dépasse la seule défense des intérêts particuliers et participent à redéfinir l'intérêt général, alors que la définition de l'utilité publique était jusqu'alors de la prérogative des pouvoirs publics.

LA CONTAMINATION CONFLICTUELLE : L'INCINÉRATEUR, DE MARSEILLE À FOS-SUR-MER

L'opposition à l'incinérateur de Marseille, symbolisée par ces tee-shirts jaunes et noirs frappée d'une tête de mort « incinéra-tueur », reste emblématique des conflits territoriaux liés à l'aménagement du territoire. En effet, la fin des années 1990 est marquée, en France, par une multiplication de conflits suscités par l'implantation d'incinérateurs de déchets ménagers¹⁹. Ils sont notamment favorisés par un contexte national d'émergence de crises sanitaires et en particulier par « l'affaire » des dioxines mise sur le devant de la scène par le cas de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère²⁰. La gestion des déchets ménagers fait désormais face à des difficultés liées à l'implantation d'équipements de traitement qui suscitent des conflits de manière presque systématique.

L'incinérateur de Marseille, ou incinérateur de Fos-sur-Mer selon le point de vue employé, est une affaire provençale à lui tout seul tant il a été médiatisé et fait l'objet de prises de positions de l'ensemble des élus locaux. Devenu très vite objet de scandales politique et sanitaire, la mobilisation contre ce projet va durer des années, prendre tour à tour une configuration politique, technique, sanitaire, et permettre l'émergence des problématiques de santé-environnement autour du golfe de Fos et de l'étang de Berre.

À l'origine, un projet phocéén

En 1992, le conseil général des Bouches-du-Rhône, dirigé par la gauche, travaille à la réalisation d'un schéma départemental de traitement des ordures ménagères qui doit préfigurer le futur plan départemental d'élimination des déchets, réglementaire. La loi, fraîchement votée²¹, prévoit en effet un virage

19 Dominique Bourg, dir., *Impact du risque technologique sur la stabilité institutionnelle d'un système organisationnel : le rôle de l'incinération dans la gestion des déchets ménagers et assimilés*, Rapport final pour le ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Programme « Évaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques », 2003

20 L'incinérateur d'ordures ménagères de Gilly-sur-Isère (Savoie), avait connu en 2001 des taux d'émission de dioxine soixante-dix fois supérieurs à la norme, ce qui avait nécessité sa fermeture et l'abattage de plus de sept mille bovins et ovins. Véritable épopée judiciaire, plus de deux-cent plaintes avait été déposées devant le juge d'instruction du tribunal de grande instance d'Albertville. Le jugement n'était arrivé que dix ans après, en mai 2011, avec la condamnation à 250 000 euros d'amende de l'exploitant du four d'incinération, ce qui provoqua l'ire des victimes.

21 Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pose en particulier le principe de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

dans la politique de gestion des déchets ménagers : la priorité est désormais à la valorisation des déchets par le recyclage et l'incinération, pour répondre au problème de saturation des équipements existants, en particulier des décharges. Pour y répondre, le schéma départemental prévoit l'installation de cinq incinérateurs sur le territoire départemental, dont deux sont portés par la ville de Marseille dès 1994. Rapidement, une importante mobilisation citoyenne prend forme à Marseille pour contester l'implantation de ces incinérateurs, dont la localisation va connaître des évolutions au sein de la ville de Marseille puis à Fos-sur-Mer.

Dans sa thèse en sociologie²², Isabelle Hajek étudie les opposants à cette politique de gestion des déchets à Marseille. Plus d'une dizaine de « collectifs » constituent la mobilisation, rassemblant une grande diversité d'acteurs : citoyens, militants associatifs, ou encore professionnels des déchets. Les opposants agissent sur trois fronts : la demande répétée d'un débat public, l'évaluation sanitaire et environnementale du procédé de l'incinération et la construction d'une solution alternative de traitement des déchets ménagers.

En 1995, la contestation du projet d'incinérateur dans les quartiers est de Marseille obtient gain de cause, avec l'élection de Jean-Claude Gaudin. En effet la droite locale, en pleine stratégie de conquête de la mairie, promet de s'opposer à l'implantation des incinérateurs d'ordures ménagères que cherche à mettre en place le conseil général des Bouches-du-Rhône, présidé par la gauche. L'un des deux projets d'incinérateurs est abandonné, mais celui prévu dans les quartiers Nord de la ville, de tradition communiste, est maintenu et sa capacité de tonnage est doublée. Confronté à la forte mobilisation locale de la population et alors que l'affaire des dioxines apparaît sur la scène nationale, la mairie de Marseille se voit contrainte d'abandonner progressivement son projet d'incinérateur dans ces quartiers. Les déchets des neuf communes de l'agglomération marseillaise doivent pourtant être traités : les 600000 tonnes annuelles d'ordures ménagères sont stockées dans la décharge de quatre-vingt hectares d'Entressen depuis sa création en 1912. Cette décharge, l'une des plus grandes à ciel ouvert d'Europe²³, est illégale depuis une dizaine d'années, ce qui a valu à la France des condamnations : son exploitation doit cesser dès la fin de l'année 2002.

22 Isabelle Hajek, *La contribution des acteurs socio-associatifs à l'élaboration de la question environnementale : d'une sociologie de la connaissance à la construction d'une grammaire politique élargie. Le cas de la mobilisation contre l'incinération des déchets à Marseille*, Thèse de doctorat en sociologie de l'université Aix-Marseille 1, 2008.

23 Cette décharge est à l'origine de deux principaux problèmes environnementaux majeurs : la pollution de la nappe par percolation de l'eau de pluie au travers des déchets et l'envol massif de sacs plastiques par le vent dans le territoire alentours et notamment dans la Crau.

Dans ce contexte, le territoire industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer représente alors une aubaine, aux yeux des édiles marseillais, pour construire l'incinérateur indésiré. Disposant de l'espace nécessaire, l'annexe du port marseillais semble présenter tous les avantages pour apaiser le conflit. Construire l'usine d'incinération sur un terrain appartenant au Port autonome de Marseille permet de ne pas s'inquiéter d'une possible contestation par la commune de Fos-sur-Mer qui n'intervient pas dans les choix d'aménagement portuaire. Le glissement géographique de la mobilisation et l'amplification du conflit vont alors s'amorcer.

Un conflit territorial exacerbé par le poids des antagonismes politiques locaux

L'étude de la conflictualité liée au projet d'incinérateur nécessite d'analyser les enjeux politiques qui la sous-tendent et l'amplifient. Il s'inscrit en effet dans une longue histoire d'opposition entre Marseille et le territoire de Fos-sur-Mer.

La ville de Marseille illustre, selon le géopolitologue Philippe Subra, la politisation actuelle de l'aménagement du territoire : l'incapacité à mettre en place une politique de transports urbains à l'échelle de l'aire métropolitaine ou de se doter d'un système efficace de traitement des déchets ménagers tient en grande partie à des rivalités historiques de pouvoir entre les acteurs de la vie locale, et entre la gauche et la droite départementales²⁴. Les relations de Marseille à la partie sud des Bouches-du-Rhône pâtissent en effet d'un rendez-vous manqué avec la première loi, ouvrant la possibilité d'une communauté urbaine qui fut rejetée par le maire socialiste de Marseille, Gaston Defferre, par peur de la trop forte influence communiste à la fin des années 1960. Il faut attendre la disparition de ce dernier et l'application de la loi sur l'administration territoriale de la République pour voir la création, en 1992, de la communauté de communes de Marseille Provence Métropole, regroupant une vingtaine de petites communes autour de Marseille. Depuis, à la différence des autres grandes métropoles régionales qui se sont bien développées, Marseille n'a pas vraiment joué son rôle de capitale régionale parce que toutes les autres collectivités locales l'ont refusé. Elle n'est devenue métropole qu'en 2016.

Ce tableau est accentué par les approches partisans gauche/droite qui se jouent sous forme d'opposition frontale, plus apparente que réelle sur le fond des choix²⁵. Depuis trente ans, le conflit classique entre la gauche et la droite pour le contrôle des différentes collectivités locales (mairie de Marseille, conseil général des Bouches-du-Rhône et conseil régional) est doublé par des rivalités internes

24 Philippe Subra, Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement, *Géocarrefour*, vol. 81, n° 4., 2006, p. 287-298.

25 Michel Peraldi, dir., *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La Découverte, 2005.

à la gauche et au Parti socialiste avec pour enjeu la mainmise sur les principaux postes de pouvoir²⁶ et sur la puissante fédération départementale. Tobias Girard montre méticuleusement, dans sa thèse en anthropologie politique²⁷, comment ce conflit autour de l'incinérateur est l'un des principaux enjeux électoraux des années 1995 à 2002. Il relate des enjeux de pouvoirs et de contrôle en place durant cette période, partant de l'hypothèse que les risques et les pollutions représentent « moins une menace qu'une manne importante de pouvoir ». Pour lui, les élus du territoire de Fos-sur-Mer ayant été complètement ignorés et exclus du processus de création de la zone industrielle dans les années 1960, il n'est pas étonnant que l'acquisition de pouvoir soit devenue pour eux une « quête existentielle dont le danger est à la fois le prétexte et l'enjeu ».

Brûler les déchets ménagers marseillais... à Fos-sur-Mer?

Il est donc bien question d'une forme de « contamination » géographique du conflit qui opposait les Marseillais à leur agglomération, lorsqu'après deux tentatives de construction de l'incinérateur au sein de la capitale phocéenne, le projet arrive sur le territoire de Fos-sur-Mer avec l'accord du Port autonome de Marseille.

En 1999, une « fuite » dans le journal *La Provence*, daté du 4 juillet, évoque le déplacement du projet d'incinérateur de Marseille à Fos-sur-Mer. Très rapidement, et alors que les regards sont portés sur le projet de terminal méthanier, les habitants et élus locaux expriment leur opposition ferme, leur incompréhension et leur colère face à ce nouvel aménagement projeté sur le territoire portuaire, à 2,5 kilomètres des premières habitations (cf. carte). Et tant que le projet d'incinérateur des quartiers nord de Marseille n'est pas officiellement abandonné, les actions de protestation s'enchaînent à Marseille comme à Fos-sur-Mer. Le 30 novembre 2002, journée mondiale contre l'incinération, les écologistes organisent des événements sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille. En décembre 2002, une réunion contre l'incinérateur rassemble 400 personnes à Fos-sur-Mer, quelques jours avant une manifestation qui les amènera devant le siège de la communauté urbaine de Marseille. De leur côté, les élus très remontés de l'intercommunalité de Fos-sur-Mer, Ouest Provence, font voter des avis, motions et délibérations contre l'implantation de l'incinérateur sur la zone industrielle.

Que les élus de la CUM entendent bien ce message. Nous utiliserons tous les moyens légaux pour empêcher leur installation. Nous irons manifester, nous irons hurler notre colère à ces messieurs de la CUM. Nous ne laisserons aucun répit à ceux qui méprisent la parole des citoyens, des mamies,

26 Le conseil général est en effet aux mains des socialistes depuis l'avant-guerre.

27 Tobias Girard, *Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur*, Thèse en anthropologie et ethnologie de l'École des hautes études en sciences sociales, 2012.

des papis, des mamans, des papas. Nous les harçèlerons jusqu'à ce qu'ils reviennent à la raison. Il en va de notre vie, de notre santé et surtout de celle de nos enfants. (Extrait du discours de René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer, réunion publique du 19 septembre 2005)

Le président du conseil général lui-même s'emporte publiquement, fustigeant le manque de projet de centre de tri de la ville de Marseille, se faisant défenseur de la population : « Toute cette démarche est conduite au mépris total de la nécessaire concertation avec le grand public²⁸. »

Figure 2. Manifstation à Marseille, octobre 2003



crédit photo :© ADPLGF

La mobilisation s'engage alors avec force médiatisation jusqu'en 2010, année de mise en service de l'incinérateur. Reposant essentiellement sur les élus locaux ainsi que deux associations (ADPLGF et le Collectif anti-incinération créé dans la commune voisine de Port-Saint-Louis-du-Rhône), la contestation se nourrit de l'expertise des associations marseillaises, régionales et même nationales²⁹.

28 Article de *La Marseillaise*, Cession d'un terrain du Port autonome à la Communauté urbaine : la procédure de vente lancée, 11 mars 2003.

29 Pour citer les principales : ASEP (Association Santé Environnement Provence), Ecoforum, Recyclons 13, URVN (Union régionale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement), Fare Sud, WWF, CNIID (Centre national d'information indépendance sur les déchets).

Deux associations, l'ADPLGF et le Collectif anti-incinération, fondées pour s'opposer à des projets industriels, forment le socle local du mouvement de contestation « citoyenne » qui va nourrir une mobilisation longue et active, des années durant. Constituées d'habitants de tous milieux socio-professionnels, ces groupes rassemblent des actifs, des retraités de l'industrie notamment, des personnes déjà engagées dans la vie associative locale ou encore d'anciens militants syndicalistes ou d'anciens élus. Ils revendiquent d'être des citoyens « qui n'ont pas particulièrement la fibre écologiste », des citoyens « lambda », des pères et mères de famille inquiets pour leurs enfants, ce que l'un des fondateurs du Collectif anti-incinération résume comme étant « le bon habitant, un indigène qu'il fallait convaincre de l'intérêt du développement et de la poursuite d'un développement qui tire toujours sur le sur-dimensionnement et sur la productivité ».

Les gens s'aperçoivent que soit d'avoir rien dit, soit d'avoir été d'accord, il faut rattraper le truc. Puis il y a nos enfants. Je pense, c'est personnel ça, mais que ça vient aussi un peu de là, la mobilisation des retraités. (Entretien avec Gérard Casanova, Collectif anti-incinération, Port-Saint-Louis-du-Rhône, 2010)

L'analyse de la dynamique contestataire montre l'imbrication et la collaboration étroite entre l'action de la classe politique et celle des associations pour contrer le projet marseillais. C'est ce qui permet d'observer des registres d'actions très complexes, allant d'actions démonstratives (manifestations, happenings – voir illustration) à des actions beaucoup plus élaborées de lobbying (les opposants réussissent par exemple à faire venir la Commission des pétitions du Parlement européen en 2008) ou de recours juridiques.

Un concernement qui était latent : l'incinérateur comme révélateur d'une vulnérabilité territoriale

Cent pour cent des personnes que j'ai écoutées, quand on est arrivé dans la profondeur du sujet, ont pleuré sur cette question. Donc l'émotion est extrêmement forte. Elle était enfouie, mais comme on peut pas vivre avec cette horreur permanente, on en parle le moins possible. L'incinérateur a permis de cristalliser cette émotion et d'une certaine façon de faire ce qu'on appellerait en analyse une catharsis, c'est-à-dire il y a eu une catharsis pour quatre-vingt dix-huit pour cent de la population.

Cet entretien avec un psychanalyste de Port-Saint-Louis-du-Rhône (2012), qui évoque la souffrance des ouvriers de l'industrie, résume la façon dont les habitants de Fos-sur-Mer pourraient s'être saisis de la question du projet d'incinérateur. Le concernement, c'est-à-dire les raisons de prise de conscience et d'engagement des habitants dans cette mobilisation, semble étroitement lié à la fois à un sentiment d'injustice et d'inquiétude de nature sanitaire.

C'est en effet d'abord l'expression d'un sentiment d'injustice qui ressort de l'engagement des individus : l'usine d'incinération est vécue comme une « invasion territoriale » (les déchets d'une autre ville), ce qui est renforcé par le fait qu'il s'agit de Marseille, territoire chargé d'une symbolique historiquement dominatrice, au

sens économique et politique du terme. « Monsieur Gaudin, ses poubelles, il les traite chez lui, il vient pas les traiter chez nous ! » (membre de l'association ADPLGF, extrait d'entretien, 2010). De manière encore plus prononcée, un sentiment de relégation territoriale, de déclassé prédomine. L'incinérateur appartient à un champ de représentation sociale qui touche aux déchets, à la saleté, terme relatif qui désigne « ce qui n'est pas à sa place », ce qui est une menace à l'ordre symbolique d'un individu ou d'un groupe déterminé, comme le montre l'anthropologue Mary Douglas : « telle que nous la connaissons, la saleté est essentiellement désordre. [...] Quand nous nous détournons de la saleté, ce n'est pas que nous en ayons peur, ni qu'elle nous inspire une appréhension ou une terreur sacrée. [...] La saleté est une offense contre l'ordre »³⁰. Vivre à proximité d'un incinérateur soulève ainsi l'idée de subir une promiscuité avec un objet social refoulé, qui participe à dégrader l'image du territoire et l'image de soi-même. Le projet d'incinérateur renforce de plus l'impression d'un territoire fossé inféodé à l'agglomération marseillaise et entraîne une stigmatisation de ses habitants. Ce motif de mobilisation, déjà décrit autour d'autres types d'installations de traitement des déchets³¹, renforce le sentiment d'injustice. La demande répétée de débat public par les élus de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône illustre le fait que les collectivités locales ont le sentiment d'être dépossédées de leurs prérogatives dans l'aménagement ; lorsque cette demande est issue des associations et des habitants, elle est liée à la revendication de droits dans la conduite de l'action publique.

Nous constatons des méthodes anticonstitutionnelles et un véritable déni de démocratie, de par l'absence de débat public, le non-respect des choix clairement exprimés par les élus et la population et enfin les atteintes aux lois sur l'environnement et la santé (Charte de l'environnement, convention de Stockholm...). (Extrait de la contribution de l'association ADPLGF à l'enquête publique, novembre 2005)

Le sentiment d'injustice est de plus nourri par l'accumulation de pollutions auxquelles ces habitants se voient de plus en plus soumis à propos desquelles ils expriment pour la première fois, publiquement, des craintes quant à leurs effets sur leur santé. Lorsque l'ombre de l'incinérateur commence à planer au-dessus de Fos-sur-Mer, en 2002, l'inquiétude qui fonde, parmi d'autres raisons, la mobilisation de l'ADPLGF et la création du Collectif anti-incinération de Port-Saint-Louis-du-Rhône agit comme la formulation enfin possible d'une question qui émergerait au grand jour : « l'environnement industriel dans lequel

30 Mary Douglas, *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, Maspero, 1971.

31 Patrice Melé, *Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie, Mexique)*, Rapport pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et l'ADEME, Programme concertation décision environnement, 2012.

je vis est-il dangereux pour ma santé et celle des habitants de mon territoire? ». Les futures émissions polluantes de l'incinérateur deviennent une menace à exorciser, la pollution de trop qui mettrait la population en danger.

On parle de 40 % de cancers, mais on ne parle pas des malformations... ! J'ai beaucoup de naissances autour de moi, et puis je me rends compte qu'il y a une petite malformation d'un côté, une petite malformation de l'autre... Pas des choses très graves. Mais il y a des trucs... Alors bon, ça peut être Tchernobyl, ça peut être la pollution autour des grandes villes, ça peut être beaucoup de choses... mais si en plus on en rajoute, alors qu'il y a déjà une zone industrielle très importante... ! C'est terrible. » (Une adhérente à l'ADPLGF³²)

La naissance d'un mouvement de contestation pourrait ainsi jouer un rôle de « catharsis³³ » et de socialisation : une communauté d'habitants se fonderait par la reconnaissance d'une solidarité de destin et d'histoire commune, faisant tomber les barrières psychologiques pour réveiller des représentations sociales tues, générant une décharge émotionnelle à valeur libératrice qui cristallise autour des questions de santé. L'émergence d'un groupe de personnes affectées révélerait une identité collective qui expliquerait la forte mobilisation des habitants au sein des associations. La démonstration du lien entre conséquences sanitaires et procédé de l'incinération devient alors un axe stratégique fort du discours des associations locales. À Fos-sur-Mer, une rue touchée par la maladie (quatre enfants atteints du cancer) est ainsi rebaptisée symboliquement « Rue du cancer ». Tous les événements publics organisés par les associations font appel à la démonstration des graves conséquences de l'incinération sur la santé : par la présentation et la synthèse d'études et de rapports, par la venue d'experts du monde associatif ou de scientifiques, par la mise en scène dramaturgique du danger. Le cas de Gilly-sur-Isère et ses conséquences désastreuses sont brandis comme un avenir catastrophique mais réaliste si l'incinérateur s'imposait demain.

Dans l'historique du conflit qui débute avec le terminal méthanier et se poursuit avec le projet d'incinérateur d'ordures ménagères, le sentiment d'injustice et de perte de souveraineté, les enjeux politiques de pouvoirs entre gauche locale et droite marseillaise, ainsi que les craintes de nature sanitaire ont donc été constitutifs de l'émergence des mobilisations qui ont marqué les années 2002 à 2010 à Fos-sur-Mer. Les édiles se doutaient-ils qu'en déplaçant l'incinérateur à Fos-sur-Mer, ils provoqueraient une opposition des habitants aussi vive, voire plus intense qu'à Marseille ? Non seulement l'arrivée du projet dans le golfe de Fos allait susciter une nouvelle mobilisation, mais celle-ci allait être

32 Extrait de Lynda Ledolley, Fos en blanc, *Koinai, la revue du témoignage urbain*, en ligne : [www.koinai.net], 20 août 2010.

33 La catharsis est un terme utilisé principalement en psychiatrie qui désigne le fait de libérer ses émotions refoulées. Ce terme est utilisé en psychanalyse et son principe est de pousser la personne en analyse dans ses retranchements et de provoquer une crise émotionnelle. Cette crise permet d'exprimer des pensées réprimées par le subconscient.

nourrie et soutenue par les protestataires marseillais, grâce à des effets de réseaux d'acteurs. Tout au long de ces années de conflit, jamais les autorités marseillaises n'ont cherché à gagner l'assentiment des opposants, restant dans une logique de forçage de la décision, utilisant la zone industrialo-portuaire comme une extension territoriale légitime. En 2008, la construction de l'incinérateur a donc commencé, malgré la victoire de la gauche à la tête de la communauté urbaine de Marseille, montrant toute l'impuissance des responsables politiques à gagner une course dont l'issue était largement définie par la « guerre juridique » et les tenants administratifs et financiers d'un tel projet³⁴.

Ainsi, dans le cas de Fos-sur-Mer, le concernement environnemental doit être analysé avec un regard sur la relation historique du territoire à Marseille. L'engagement des habitants et la force de la contestation puise en partie ses racines dans l'héritage du passé : l'aménagement industriel et le rôle joué par la ville de Marseille et son port dans les représentations symboliques et idéelles de ses identités. L'analyse du conflit montre comment un territoire, qui a perdu l'autorité sur une majeure partie de son espace et qui a connu des conflits antérieurs liés à la pollution de l'environnement et des protestations liées à l'aménagement du territoire, présente une sensibilité particulière à l'aménagement de son espace et aux enjeux environnementaux. Le sentiment d'injustice s'exprime en particulier dans l'identification de l'inégale distribution des nuisances issues des politiques d'aménagement qui remontent aux années 1960. En ayant projeté un zonage fonctionnel par la création d'une importante zone industrielle à Fos-sur-Mer, le port de Marseille et l'État faisaient en effet un choix qui allait concentrer des pollutions et des nuisances sur un même territoire. L'incinérateur agit dans ce contexte comme un révélateur de tensions latentes. Cette conflictualité est de plus structurelle, incarnant une crise de la légitimité des décideurs à prendre les bonnes décisions face à une légitimité de proximité revendiquée par les individus et acteurs sociaux mobilisés. Le sentiment d'injustice lié à l'amputation d'une partie de la plage du Cavaou, qui a motivé au départ l'implication de certains habitants dans cette contestation, n'est pas pour rien dans cette forme d'affirmation territoriale. Cette lutte pour refuser que soit imposé un élément renforçant la dépréciation du territoire vise à restaurer son patrimoine idéal, par un mécanisme de survie facilité par l'émotion que suscite le projet de l'incinérateur.

34 En effet, à la grande surprise de tous, le socialiste Eugène Caselli, conseiller municipal d'opposition à Marseille, est élu président de la communauté urbaine de Marseille le 17 avril 2008. Quelques mois plus tard, il commande un audit complet, technique, juridique et financier pour la transformation de l'unité d'incinération en unité de méthanisation. Rendu en février 2009, cet audit est sans appel : un abandon du projet d'incinérateur coûterait 450 à 500 millions d'euros de pénalités à la collectivité locale. Le 19 février 2009, la gauche marseillaise n'a pas d'autre choix que celui de valider le projet d'incinérateur, provoquant la désillusion et la colère chez les opposants.

L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCO-CITOYENNETÉ ?

Si la période 2002-2010 est marquée par les conflits portant sur le terminal méthanier et l'incinérateur de Marseille, d'autres projets voient par la suite le jour sur la zone de Fos-sur-Mer, s'inscrivant en réponse à la mondialisation des échanges ou dans une stratégie portuaire de diversification énergétique. Ces nouveaux projets (un porte-conteneur, deux nouveaux terminaux méthaniers, une plateforme logistique) ne font pas l'objet d'une contestation aussi vive et nous ne pouvons pas à proprement parler de mobilisation contre ces nouvelles installations. En effet, la dynamique de contestation locale évolue progressivement, durant cette période, vers une professionnalisation du discours environnemental visant à une approche critique globale du développement du territoire.

C'est tout d'abord avec l'apparition des questions de santé-environnement, fréquemment observée dans l'étude des conflits portant sur les installations de traitement des déchets, que l'objet des mobilisations évolue. Le tournant apparaît dès 2007 avec la naissance d'une association de médecins de l'étang de Berre, inquiets d'observer une augmentation des consultations pour des troubles respiratoires comme l'asthme³⁵. Nommée Association Santé Environnement Provence (ASEP), elle est présidée par le docteur Souvet, installé à Vitrolles. En octobre 2007, trois-cents médecins du département signent un appel à moratoire sur l'incinérateur, lancé par l'ASEP : « La région de Fos, Berre, Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'une des plus polluées de France, paie déjà « un lourd tribut sanitaire », écrivent les médecins signataires. Le discours de ces professionnels de la santé porte sur une approche globale des problèmes de santé liés à l'environnement sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer. L'ASEP soutient dès lors les anti-incinérateurs et son action prend rapidement une portée médiatique inespérée, dans un contexte national où la santé-environnement fait l'objet de négociations aux tables du Grenelle de l'environnement initié par le gouvernement. Le lien devient de plus en plus tangible, dans le discours des associations, entre le rejet de l'incinérateur et une revendication plus globale : savoir dans quelle mesure la population du territoire est touchée par les problèmes de pollution industrielle : « On en est venus à démontrer, à essayer de démontrer avec d'autres associations, heureusement beaucoup plus pointues dans le domaine, qu'il y avait un lien entre environnement, dégradation de l'environnement et dégradation de la santé » (entretien avec Gérard Casanova, Collectif anti-incinération, Port-Saint-Louis-du-Rhône, 2010). La recherche de données scientifiques, l'exigence de transparence, la demande de nouvelles études qui engloberaient de façon

35 Article de François Rauger, Pollution et maladies : un diagnostic « catastrophique », *Nice-Matin*, 06 décembre 2007.

transversale les impacts sanitaires de la zone industrialo-portuaire de Fos, deviennent centrales dans la stratégie des associations.

Nous réclamons l'ouverture d'un registre des cancers sur le département. Nous voulons également que de vraies mesures soient prises pour réduire drastiquement les pollutions sur cette zone, sous peine de faire face à une véritable catastrophe sanitaire dans les années à venir... (Extrait d'une intervention filmée et diffusée en réunion publique, Docteur Souvet, ASEP, décembre 2007)

Cette apparition de la santé-environnement constitue un argument particulier du fait de son inscription territoriale (la santé des habitants d'ici) et de sa portée politique (la santé publique, l'intérêt général); elle permet à des opposants à un projet d'échapper aux logiques de mesures compensatoires développées par exemple dans le champ de la protection de la biodiversité³⁶. Ce thème confirme les observations concernant la structuration de mobilisations contre des projets d'incinérateurs, qui regroupent à la fois des controverses épistémiques, c'est-à-dire portant sur les risques sanitaires et environnementaux, et des conflits axiologiques au centre desquels des choix politiques sont discutés³⁷. En montant en généralité³⁸, les opposants passent de la constitution d'un corpus scientifique sur l'incinération stricto sensu à celle d'un corpus scientifique sur « l'emprise » environnementale et sanitaire de la zone industrielle (approche territoriale).

Tableau : grandes séquences et registres de la conflictualité environnementale

1966-1973 Industrialisation de l'étang de Berre et de Fos/Mer	Pollution des eaux / externalités négatives du développement industriel / sécurité / pêche
2002-2010 Terminal méthanier GDF (plage du Cavaou)	Conflit d'aménagement/aménités environnementales / identité territoriale
2002-2014 Incinérateur de Marseille	Conflit socio-politique / émergence de la santé-environnement / revendication démocratique / souveraineté territoriale
2006 Poursuite de l'aménagement industrialo-portuaire (Fos 2XL, Fos Faster/Tonkin, Ikea..)	Conflictualité généralisée sur l'aménagement du territoire / élargissement multi-thématique

Crédit : C. Osadtchy

36 Une compensation écologique ou mesure compensatoire vise à contrebalancer les effets menant à une «perte nette de biodiversité» d'un aménagement inévitablement ou potentiellement créateur de nuisances. Ces compensations peuvent par exemple être des travaux de restauration de milieux ou d'espèce, des opérations de gestion, ou encore des opérations de protection (par exemple, la création d'une réserve naturelle).

37 Aymeric Luneau, Le rejet de l'incinération des ordures ménagères : entre controverses sanitaires et conflits politiques, *Environnement, risques & santé*, vol. 11, n° 5, 2012, p.397-404.

38 Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Le réseau associatif local produit ainsi une analyse et une critique qui vont progressivement évoluer en approche transversale des problématiques de la zone industrielle et du territoire de Fos-sur-Mer. L'analyse territoriale et la montée en expertise des associations sont à leur apogée en 2010, à l'occasion des débats publics pour les nouveaux projets de terminaux méthaniers Fos Faster et Fos Tonkin. L'élargissement des discours des associations locales vient en particulier s'inscrire dans une stratégie de « désingularisation » de leur cause. Ainsi, en diversifiant les arguments (santé, biodiversité, politique nationale énergétique), ces habitants échappent à la critique Nimby et se positionnent peu à peu comme défenseurs d'intérêts généraux, voire comme citoyens. La production d'analyses contradictoires sur le projet de développement du port industriel permet, par exemple, de formuler une autre vision du territoire qui consiste en la mise en forme d'un bien commun universalisable³⁹, susceptible de concurrencer l'intérêt général défini par les autorités traditionnellement habilitées à le déterminer. Ce type de stratégie, qui vise à constituer des associations permanentes défendant des intérêts diversifiés et spatialement étendus, permet en effet de présenter un visage désintéressé⁴⁰.

Ainsi, les discours évoluent vers la redéfinition de ce qui pose problème, remettant en discussion ce qui fait l'objet de la contestation, ce qu'est une politique de gestion des déchets, une politique énergétique, un mode de transport, témoignant d'une capacité de « déconstruction et de reconstruction de l'objet de la décision⁴¹ ». Elle procède à une mise en discussion de l'utilité publique de l'aménagement par l'élargissement de la problématisation des objets en débat. Ce faisant, ils élargissent le registre des questions qu'ils exigent voir discutées aux différents niveaux de décision. Par exemple, la mise en débat des terminaux méthaniers fait l'objet d'une remise en cause des référentiels de l'action publique qui ont recours à des ressources fossiles dans un contexte de transition énergétique et soutiennent le développement de quelques grands groupes économiques. Là où la légitimité du type de développement industriel est questionnée (énergies fossiles, transport de marchandises dans un contexte mondialisé), les acteurs associatifs laissent entendre, encore timidement toutefois, que d'autres modèles de développement économique sont possibles et souhaitables. La volonté de réappropriation de la destinée de leur territoire est tangible, comme pendant le

39 Danny Trom, De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative, *Revue française de science politique*, 49^e année, n° 1, 1999, p. 31-50.

40 Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

41 Marc Mormont, Oppositions locales et dynamiques d'environnementalisation, *Espaces et Sociétés* 101-102, 2000, p. 93-112.

débat public Fos 2XL, avec les propos du président du Collectif citoyen santé environnement :

Le territoire sur lequel nous vivons n'est pas simplement le territoire du Port autonome. Il s'inscrit dans un territoire beaucoup plus vaste qui a d'autres possibilités économiques, qui a aussi d'autres orientations sociales à faire. Et cela, le Port l'oublie systématiquement puisque pour lui, le territoire, c'est la zone industrielle de Fos, point final. (Jacques Carles, Collectif citoyen santé environnement, compte-rendu de la réunion publique du 16 septembre 2010).

Les pouvoirs publics locaux investissent également dans une politique scientifique innovante, concrétisée par la création de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, pierre angulaire d'une démarche de prévention des risques et de maîtrise de l'environnement par l'intercommunalité Ouest Provence⁴². La construction de cette politique sur-mesure confirme la fonction d'innovation sociale des conflits et controverses, permettant la modernisation de l'action des pouvoirs publics et la mise en œuvre de nouvelles relations négociées entre acteurs⁴³.

Ainsi, donnant suite à l'opposition au terminal méthanier et à l'incinérateur de Marseille, le développement portuaire favorise désormais une forme de réseau permanent de citoyens vigilants, raisonnants et critiques. Le concernement suscité par les projets des années 2000 et l'implication de groupes institués leur a permis de se construire une légitimité territoriale en devenant des représentants de l'espace en jeu reconnus par les pouvoirs publics. L'évolution des représentations vers une définition globale et territorialisée de l'environnement et des problèmes industriels, ainsi que la capacité à déconstruire et reformuler les cadres dans lesquels l'aménagement du territoire est pensé, permet de tracer des pistes de recherche sur l'émergence effective d'une éco-citoyenneté critique en territoire conflictuel. Bien qu'elles ne soient pas parvenues à empêcher la mise en service de l'incinérateur, les associations maintiennent aujourd'hui encore la pression sur les services de l'État, les autorités portuaires et les industriels. Elles les interpellent sans relâche à propos des problèmes sanitaires dont elles ont développé une connaissance citoyenne experte. Vingt ans après les premières mobilisations, le nombre de leurs membres a décliné, mais elles conservent une activité de veille et d'alerte importante. Par le biais de nouveaux recours juridiques, elles continuent à œuvrer pour faire reconnaître les injustices subies par les populations.

Sous la pression sociale et médiatique, l'État a commandé, en 2018, un rapport sur les pollutions de l'air sur le territoire Fos/Berre, confié au Conseil général

42 Clara Osadtchy, Mesurer la pollution : de la prévention des risques environnementaux à la territorialisation par l'action publique environnementale. Le cas de Fos-sur-Mer, *Terrains & travaux*, n° 28, 2016, p. 63-83

43 Patrice Melé, Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique? in P. Melé. (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, PUR, 2013, p. 21-50.

de l'environnement et développement durable (CGEDD). Sur la base du bilan des études règlementaires, scientifiques et associatives réalisées depuis les années 2000, l'expertise a conclu que les niveaux de pollution justifient une intervention publique pour contraindre les industriels à réduire efficacement leurs rejets. La surveillance associative des suites données à ce rapport augure un maintien du rapport de force local et la continuation d'une vigilance instituée.